



PRÊT D'HONNEUR START-UP

Accompagner la création d'entreprises innovantes sur le Pays de Saint-Omer



Conditions au 21/10/2025 MAJ

Proposer aux porteurs de projets innovants un accompagnement au financement sans intérêts ni caution personnelle, destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise créée et à soutenir les étapes clés notamment de validation du concept et de prototypage.

Accompagner le développement de l'innovation et de l'emploi du territoire du Pays de Saint-Omer

NATURE DU PRÊT : Prêt personnel au(x) dirigeant(s) exerçant le contrôle effectif de l'entreprise

MONTANT DU PRÊT : Maximum de 10 000 €
Possibilité de cumul avec les prêts d'honneur 0% BPI France (Prêt Création Reprise ou prêt Quartier selon éligibilité)

DUREE DE REMBOURSEMENT: 36 mois hors différé

DIFFERE DE REMBOURSEMENT: jusqu'à 24 mois

TAUX D'INTERET : 0%

GARANTIE DU PRÊT: Garantie BPI France de 0,90% à 1,86% du prêt octroyé (selon durée du financement) (2)

COFINANCEMENT : **Pas de cofinancement bancaire requis**

CIBLE : Entreprises en création ou en développement d'activité innovante dont le siège est situé sur la CAPSO ou la CCPL dont l'entreprise est juridiquement créée pour le déblocage des fonds.

ACTIVITES EXCLUES Intermédiation financière, promotion et location immobilière (ainsi que leurs intermédiaires) (3)

FORME JURIDIQUE : Toutes entreprises individuelles et sociétés (SCI exclues)

MONTAGE DU DOSSIER : Incubateur, BGE, CCI, CMA, expert-comptable ou un professionnel de la création/reprise/croissance

INSTRUCTION DU DOSSIER : Instruction et expertise du dossier par Initiative Pays de Saint-Omer qui procède à l'analyse technique et financière du projet

ATTRIBUTION : Présentation par le porteur de projet de sa demande au comité d'agrément, qui expertise la viabilité du projet et statue sur la demande de prêt d'honneur, son montant et ses modalités de remboursement

(1) Y compris emploi du bénéficiaire si activité principale, 1 emploi s'entend par emploi salarié pérenne dans l'entreprise présent dans les effectifs au moment de la demande de décaissement

(2) Selon éligibilité du projet

(3) Activités de promotion et de location immobilière: NAF section L68.1, L68.2, et F41.1, activités d'intermédiation financière : NAF K64 sauf K64.2 pour les rachats d'entreprise

Avec le soutien de :





PRÊT D'HONNEUR START-UP

Accompagner la création d'entreprises innovantes sur le Pays de Saint-Omer



LISTE DES PIÈCES

Pour une demande de prêt d'honneur en création d'entreprise auprès d'Initiative Pays de Saint-Omer

Le(s) porteur(s) de projets

- Copie de carte d'identité / passeport en cours de validité recto/verso
- CV à jour
- Dernier avis personnel d'imposition
- 3 derniers relevés de compte personnel
- Si avis d'imposition libellé à une adresse différente de celle actuelle : Justificatif de domicile de moins de 12 mois (facture d'énergie, téléphone, ...)
- IBAN de compte personnel (domicilié en France)
- Si demandeur d'emploi : justificatif de situation (attestation Pôle Emploi / attestation CAF)
- Fiche de déclaration de situation personnelle - *téléchargeable sur notre site Internet*


Le projet

- Business plan (présentation du projet, produit, marché, emplacement, concurrence, communication, juridique, moyens humains et matériels.....)
- Plan de financement sur et compte de résultat prévisionnel sur 3 ans
- Plan de trésorerie sur 3 ans
- Principaux devis si existant

Attention : Dans le cadre de l'étude de la demande de prêt d'honneur, des éléments complémentaires pourront être demandés


INITIATIVE PAYS DE SAINT-OMER

Nous contacter :

 03.28.52.90.36

 contact@initiative-paysdesaintomer.fr

 www.initiative-paysdesaintomer.fr

 16 Place Victor Hugo
62500 SAINT-OMER

Membre de



Partenaire de

